

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 5

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parole d'expert: le transport d'animaux dans le trafic routier et l'arrimage spécifique apicole

Clément Formaz, sergent, Instructeur circulation, Prévention routière (clement.formaz@police.vs.ch)

Vidéo
Généralités
sur l'arrimage



De plus en plus d'apiculteurs transhument leurs colonies d'abeilles de la plaine à la montagne afin de leur permettre une plus longue période de récolte en suivant la floraison, ou les déplacent dans les vergers pour la pollinisation. Dans notre cas, c'est la reconnaissance des maisonnettes à miel qui annonce, indirectement, un danger potentiel. Bien que les abeilles ne vous fassent plus peur, il n'en va pas de même d'un simple quidam (éventuelle allergie) qui est impliqué dans un accident de circulation où les abeilles paniquées s'échappent des caisses disloquées lors de la collision...



Un accident qui pique...

Généralités

En transport routier tout doit être sécurisé, arrimé. Le chargement ne doit pas être perdu sur la chaussée ni gêner le conducteur. Des articles tant de la loi que des ordonnances sur la circulation routière le stipulent.

- 1) Pour faciliter l'arrimage, les objets ou éléments divisibles ne doivent faire qu'un ; exemples :
 - a) si vous transportez les lattes de votre banc à ruches, ces traverses devront être attachées les unes avec les autres ;
 - b) une ruche étant divisible avec des pièces telles que la(es) hausse(s), la grille à reine avec encadrement, il y aura lieu de sangler le tout afin de solidariser l'ensemble des éléments qui la composent.
Il ne faut pas croire que la propolis « encolle » lesdits éléments et que ça va tenir en cas de choc ; bien au contraire ! Au frais, la propolis casse comme du verre...
- 2) Ensuite on va disposer judicieusement ses ruches sur le pont d'une remorque ou d'un fourgon/pick-up. Pour ce faire, il y a aussi des règles à respecter. Prenons l'exemple avec une remorque toujours attelée au véhicule, par sécurité lors du chargement :
 - a) suivant le nombre de ruches, il est impératif de centrer celles-ci sur le(es) essieu(x) et également dans l'axe longitudinal. Ceci afin de limiter le poids sur le timon comme sur le crochet du véhicule tracteur (voir le chiffre 14 du permis de circulation = décisions de l'autorité) ;
 - b) si des ruches possèdent une hausse supplémentaire par rapport aux autres, il faudra les positionner en leur milieu entre celles qui sont moins hautes et sur l(es) essieu(x) ;
 - c) ensuite on sanglera le tout à la remorque...

Sortes d'arrimage

L'arrimage de force ou de poids

Egalement appelé « au plancher », cet arrimage consiste à plaquer l'objet sur la surface de charge afin qu'il ne puisse plus bouger. En fait, c'est vouloir « coller » l'objet par une pression vers le bas (verticale). Cette technique est la plus utilisée. Afin d'améliorer l'adhérence, il est possible de poser des tacons ou une natte caoutchoutée ce qui permet de diminuer le nombre de sangles à devoir utiliser. Mais en principe toujours deux par objet ou ensemble d'objets.

Donc, après avoir cerclé individuellement chaque ruche, vous allez les disposer de telle manière qu'elles soient cotées les unes contre les autres et les arrimer dans les deux sens depuis les points d'ancrage placés sur la remorque. S'il n'y a pas de points d'ancrage (sur de vieilles ou petites remorques), rien n'empêche de passer la sangle au-dessous du châssis en faisant le tour et « ficeler » le tout comme un colis postal.

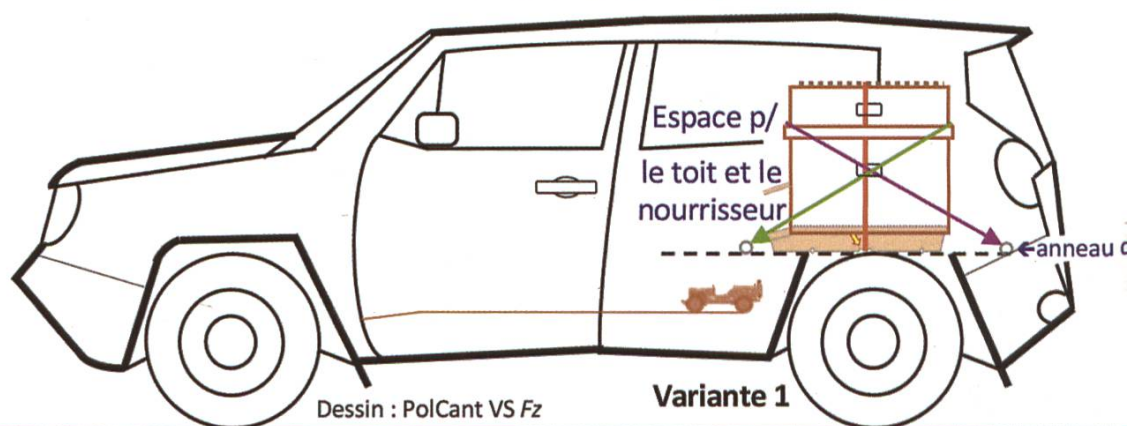
L'arrimage direct ou diagonal (diagonal croisé)

Cela consiste à profiter des anneaux/boucles fixés à l'objet, la plupart du temps à des machines, pour « l'étirer » dans les quatre coins de la remorque, toujours depuis les points d'ancrage ; par exemple, pour transporter une faucheuse ou une moto. Si le chenillard a des bandages en caoutchouc, cela n'exempte pas de l'arrimer pour autant malgré son bon coefficient d'adhérence.



Source : C. Formaz

Deux simples cordelettes peuvent aussi faire l'affaire mais avec des nœuds appropriés



On peut arrimer une ruche de cette manière quand elle se trouve dans l'habitacle d'un véhicule en utilisant les deux poignées latérales comme points d'« amarrage » opposés.

En revanche visser une sangle autour de la poignée de la ruche, d'un point d'ancrage à l'autre, évitera qu'elle saute mais pas qu'elle glisse vers l'avant en cas de choc brutal.

L'arrimage calé ou de sécurité

On peut l'expliquer comme le jeu du Tetris où l'on va caler les ruches les unes contre les autres sans laisser d'espace entre elles (plus facile avec des toits plats) ni entre ces dernières et les ridelles, la vigie de la remorque ; pour exemple, avec des caissettes à vendanges. Par contre, s'il y a une seconde rangée de caissettes qui dépassent des ridelles, là il faudra tout de même arrimer la charge... On mettra un filet afin d'éviter de perdre les grappes de raisin.

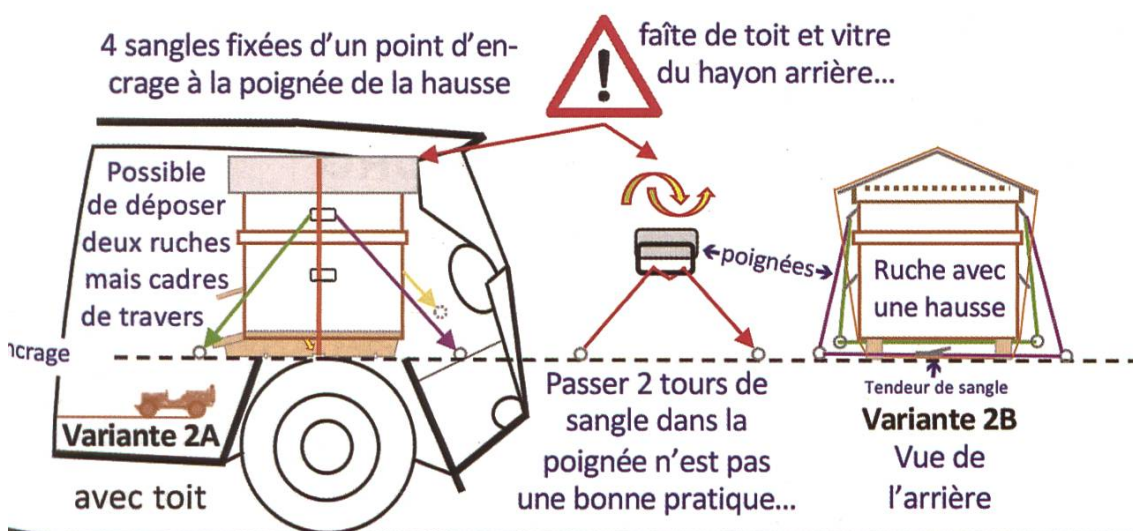
Si le chargement est incomplet, on va combler le(s) vide(s) par d'autres caissettes, palettes CFF ou avec une planche/barre d'arrimage ou des sangles d'arrêt, toujours en veillant sur la répartition de la charge vis-à-vis de(s) l'essieu(x) et du poids admis sur le timon comme sur le crochet du véhicule tracteur.

L'arrimage combiné

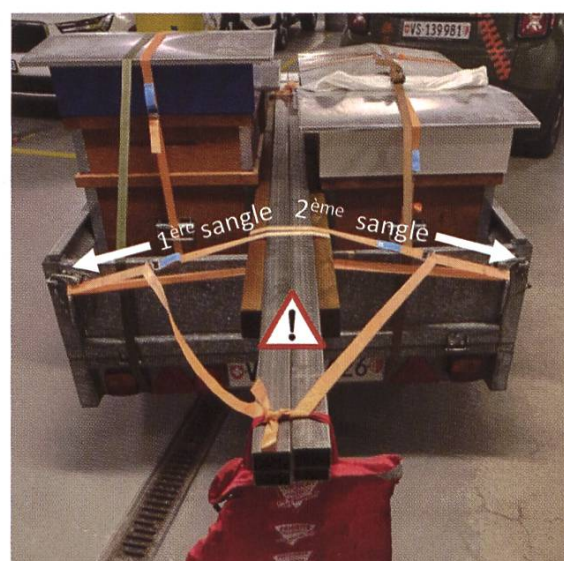
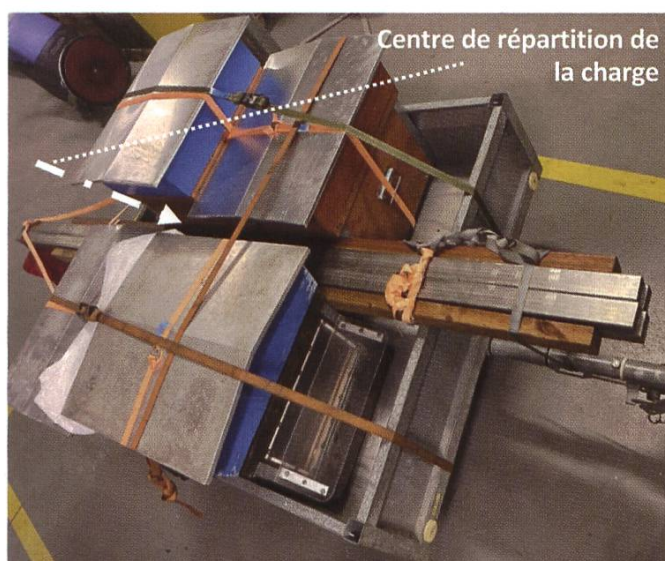
En fait, on va simplement combiner les différents arrimages décrits ci-dessus mais en fonction des objets à immobiliser.

- 1) Selon l'image 4, les traverses métalliques et celles en bois sont attachées entre elles puis fixées à l'arrière de la remorque avec deux sangles en opposition et à l'avant, verticalement, depuis le timon. Le métal étant très glissant, de simples élastiques ont été intercalés entre les traverses elles-mêmes et le rebord des ridelles, afin qu'elles ne glissent pas.
- 2) Les ruches sont, d'emblée, attachées individuellement par cerclage et ensuite immobilisées par un arrimage au plancher. Elles sont, par l'expérience, également plaquées contre les ridelles latérales du fait que les traverses sont coincées entre celles-ci.

Pour terminer, le dimensionnement de la remorque prise en photo (images 4 et 5), est parfaitement adapté pour y déposer six ruches DB 12 cadres. Ces dernières s'intègrent justement dans l'espace. Les avant-toits des entrées étant sous le rebord supérieur des ridelles, on peut ainsi glisser les carrelets nécessaires pour reconstituer le banc de ruches.



Source : C. Formaz



Source : C. Formaz

Images 4 et 5: Chargement avec différentes sortes d'arrimage. Personnellement je n'accorde aucune importance au sens des cadres par rapport au sens de roulement car ils sont bloqués. Les barres métalliques sont très glissantes, d'où l'insert d'élastiques pour qu'elles ne glissent pas.

Le choix d'achat d'une remorque a toute son importance y compris avec un nombre suffisant de points d'ancrage selon vos besoins, sûrement diversifiés.

Sur les images 4 et 5, les longues sangles passent carrément sous la remorque. La plaque d'immatriculation n'est pas masquée. Attention tout de même à ne pas écraser le cordon d'éclairage ni le câblage (gaine) des freins !

Transport d'animaux vivants

La lettre J de l'article 165 de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux stipule qu'elle ne s'applique pas aux invertébrés que sont les abeilles. Toutefois, lors du transport de colonies d'abeilles, ces dernières ont besoin d'aération ; ôtez donc le tiroir des plateaux VA.

Nous espérons avoir imagé et démontré l'importance de bien arrimer toutes les pièces mobiles déposées dans ou sur les automobiles (pick-up) et les ponts de charge. Dans le prochain numéro, le sujet sera approfondi sous forme de questions-réponses.